

# Chiffrages en Expertise

**DURÉE**

1,00000 jours (soit 8 heures)

**PRIX**

500 € par participant

Soit 600 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

**PUBLIC CONCERNÉ**

- Experts privés
- Avocats
- Experts de justice
- Experts d'assurances
- Juristes
- Gestionnaires sinistres
- Maîtres d'oeuvre
- Assureurs

Pour les huissiers de justice, greffiers de tribunaux de commerce, commissaires-priseurs judiciaires et avocats aux conseils, la durée de la formation continue obligatoire est de vingt heures par an ou quarante heures sur deux années consécutives

**PRÉREQUIS**

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

**PÉDAGOGIE**

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

**FORMATEURS**

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

**ÉVALUATION ET SUIVI**

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Identifier les risques et enjeux du chiffrage dans l'expertise
- Discerner l'évaluation et le chiffrage
- Rappels sur les outils et méthodes
- Identifier la notion de préjudice

**PROGRAMME**

- La notion de chiffrage dans la mission de l'expert (en expertise amiable, d'assurance ou judiciaire)
- Les enjeux et risques liés au chiffrage
- Objectifs du chiffrage en expertise (réparation du désordre, préjudice, indemnisation, reconstruction, perte d'exploitation)
- Evaluation et chiffrage
- Les préjudices (vétusté, valeur à neuf)
- Chiffrage de travaux en expertise (éléments principaux du chiffrage, méthodes, outils et références)

**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOPi

Répond à l'obligation de formation continue des experts judiciaires : **décret n°2004-1463**



**du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires**

